



## INSTITUTION ADOUR

\*\*\*\*\*

Extrait du registre des délibérations  
de l'établissement public territorial de bassin Institution Adour

\*\*\*\*\*

**Séance du 30 novembre 2022**  
(Convocation du 22 novembre 2022)

Aujourd'hui, le 30 novembre 2022 à 14h00, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni sous la forme de visioconférence, sous la présidence de M. Paul Carrère, Président

<b>Conseillers en exercice</b>	
• Nombre	53
• Voix	322
<b>Présents</b>	
• Nombre	30
• Voix	154
<b>Pouvoirs</b>	
• Nombre	10
• Voix	77
Majorité simple selon article 11.2 des statuts	

<b>Suffrages exprimés</b>		
<b>Pour</b>		
• Nombre		40
• Voix		231
<b>Contre</b>		
• Nombre		0
• Voix		0
<b>Abstention</b>		
• Nombre		0
• Voix		0

### Étaient présents :

- Pour les Départements membres : Mme Agathe Bourretère, Mme Fabienne Costedoat-Diu, Mme Dominique Degos, Mme Céline Salles, Mme Véronique Thirault, M. Jean Arriubergé, M. Pierre Brau-Nogué, M. Paul Carrère, M. Frédéric Ré
- Pour les Régions membres : M. Éric Sargiacomo
- Pour les communautés d'agglomérations membres : M. Bernard Kruzynski
- Pour les communautés de communes membres : Mme Isabelle Nogaro, M. Philippe Baron, M. Francis Betbeder, M. Bernard Bonnemason, M. Philippe Brethes, M. Philippe Castets, M. Pierre Cazères, M. Jean-Emmanuel Dargelos, M. Jean-Marc Lescoute, M. Patrick Maunas, M. Laurent Nolibois, M. Jean-Pierre Rémy
- Pour les syndicats mixtes membres : M. Daniel Arribère, M. Michel Chanut, M. Jean-Jacques Dané, M. Bernard Labadie, M. Antoine Lequertier, M. Bernard Lougarot, M. Didier Sakellarides

### Étaient excusés et avaient donné procuration :

- Pour les Départements membres : Mme Nathalie Barrouillet, M. Thierry Carrère, M. Francis Dupouey, M. Charles Pelanne, M. Bernard Verdier
- Pour les communautés d'agglomérations membres : M. Philippe Castel
- Pour les communautés de communes membres : Mme Pascale Réquenna, M. Didier Gaugeacq, M. Denis Lanusse
- Pour les syndicats mixtes membres : M. Christian Ducos

### Étaient excusés :

- Pour les Départements membres : M. Gérard Castet, M. René Castets, M. Damien Delavoie, M. Julien Dubois, M. Bernard Poublan, M. Marc Saint-Estevan,
- Pour les communautés de communes membres : Mme Christine Fournadet, M. Jean-Yves Arrestat, M. Michel Cuyaubé, M. Pierre Lajus, M. Philippe Latry, M. Jean-Michel Le Bihan, M. Christophe Pugnetti

Secrétaire de séance : Mme Dominique Degos, Délégué



**OBJET : Désignation de délégués ou représentants aux instances mises en places et pilotées par l'EPTB - Élus référents des démarches de programmes d'études préalables aux PAPI gave d'Oloron et PAPI Adour aval**

### **Exposé des motifs :**

Il est de coutume de désigner des élus référents de l'EPTB pour des délégations spécifiques internes à l'établissement et au sein de commissions ou de comités de pilotage.

A la demande et en coordination avec les collectivités locales concernées, l'EPTB a engagé en 2022 deux démarches supplémentaires de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), en sus du PAPI agglomération dacquoise : les programmes d'études préalables aux PAPI gave d'Oloron et PAPI Adour aval.

L'EPTB intervient dans le cadre de conventionnements établis avec les collectivités locales et les Départements concernés, la répartition du reste à charge étant réparti à parité d'une part entre les collectivités locales et d'autre part entre les Départements.

Ces démarches impliquent la mise en place d'instances de pilotage associant les différentes collectivités parties prenantes du territoire ainsi que les services de l'état et les partenaires institutionnels. Il y a donc lieu de désigner pour chacune de ces démarches un élu référent qui aura notamment en charge de présider le comité de pilotage et de rendre compte au comité syndical de l'avancement de la démarche.

Vu la délibération n°2021\_CS\_92 portant désignation des élus référents de l'EPTB pour des délégations spécifiques internes à l'établissement et au sein de commissions ou de comités de pilotage,

Vu les délibérations n°2021\_CS\_95 et 2021\_CS\_96 approuvant l'engagement de l'établissement pour le portage des démarches de PAPI Adour aval et PAPI gave d'Oloron,

Vu les délibérations n°2022\_B\_22 et 2022\_B\_23 approuvant les termes des partenariats à intervenir avec les collectivités locales et les Départements pour l'élaboration par l'EPTB des programmes d'études préalables aux PAPI gave d'Oloron et PAPI Adour aval,

Vu la délibération n°2022\_CS\_36 portant actualisation de la composition du comité syndical,

### **LE COMITE SYNDICAL**

En l'absence d'observations,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

### **DECIDE**

#### **Article 1**

- de désigner Monsieur Damien Delavoie comme élu référent de l'EPTB pour la démarche de programme d'études préalables au PAPI Adour aval,
- de désigner Madame Fabienne Costedoat-Diu comme élue référente de l'EPTB pour la démarche de programme d'études préalables au PAPI gave d'Oloron,
- d'autoriser le président à signer les documents et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.

#### **Article 2**

Monsieur le président est chargé de l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Affiché/Publié le 07/12/2022

ID : 040-254002264-20221130-221130H1717H1-DE



Fait et délibéré le 30 novembre 2022 à Mont-de-Marsan,

Le Président,

Paul CARRÈRE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'État.*